



Le 9 mars 2025, notre texte « [Toujours moins](#) » attirait votre attention, et celle de la Ministre de l'Éducation nationale, sur la perte de pouvoir d'achat du milieu de carrière en prenant l'exemple de la promotion d'échelon du 10^{ème} au 11^{ème} échelon de la classe normale des certifiés/PLP/PE qui ne compense que pour partie les 8,23 % de perte de pouvoir d'achat de 4 années passées au 10^{ème} échelon.

C'est donc avec une certaine satisfaction que nous avons accueilli l'annonce par la Ministre de l'ouverture de négociations sur la revalorisation des milieux de carrière.

Alors, que propose-t-elle ?

- a) Une réduction du rythme d'avancement de 6 mois au 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} échelon et de 1 an au 8^{ème} échelon (quatre échelons qui ne sont vraiment au milieu de carrière...) pour ramener la durée totale de la classe normale de 26 à 23,5 ans ;
- b) Un nouveau calendrier des rendez-vous de carrière :
 - le premier, quatre ans après la titularisation ;
 - le deuxième, au plus tard au début du 9^{ème} échelon de la classe normale ;
 - le troisième avant le 5^{ème} échelon de la hors-classe (4^{ème} échelon de la hors-classe des agrégés).

Les deux derniers rendez-vous de carrière visant à apprécier la valeur professionnelle de l'agent.

Résultat attendu ? quelques pourcents et quelques dizaines d'euros bruts mensuels obtenus un peu plus rapidement, soit *peanuts*, et aucune compensation pour les milieux de carrière passés.

Considérant ces "propositions", le SENRES est heureux de ne pas participer à la négociation puisque cela lui permet d'éviter de se compromettre dans ce nouveau coup de Com' ministériel.

Mais, ce n'est pas pour autant que nous allons nous abstenir de porter au débat trois propositions supplémentaires que nous considérons indispensables à toute revalorisation volontaire des carrières :

- 1) Ramener de 4 ans à 3 ans la durée dans les échelons 9 et 10 des classes normales de tous les professeurs (agrégés/certifiés/PLP/PE) ce qui ferait passer la durée de ces classes normales de 26 à 21,5 ans et représenterait enfin, une accélération de carrière notable (17,3 %).
- 2) Supprimer le 6^{ème} échelon de la hors-classe des certifiés/PLP/PE, qui disons-le clairement, est un beau fout*** de gue*** puisque le passage du 6^{ème} au 7^{ème} échelon de la hors-classe ne fait gagner aux certifiés/PLP/PE que 15 points d'indice (IM 811 à IM 826), 886,10 € bruts annuels et 1,8 % de traitement supplémentaire en 3 ans soit **0,6 % par an !**

Ce, alors que l'inflation a été de 2 % en 2024, 4,9 % en 2023, 5,2 % en 2022, 1,6 % en 2021...

- 3) Accorder, à titre rétroactif, ces avancements d'échelon accélérés aux enseignants qui les ont passés.

Trois propositions parfaitement raisonnables et applicables dans le contexte budgétaire actuel.

Trois propositions qui redonneraient, enfin, un peu d'espoir à tous les enseignants en attente du solutionnement de la baisse de 30 % de leur pouvoir d'achat depuis l'an 2000...